



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190207-CONS-AG-19-002  
-DE  
Date de réception préfecture : 15/02/2019

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

Conseil du 7 février 2019

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Création d'un emploi permanent d'assistant(e) de gestion administrative « transport » à la Direction du Développement et de la Cohésion Sociale**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 29 janvier 2019.

**PRESENTS :** Marie-Hélène VALENTINI, Catherine MEZZANA, Dominique ROSSI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Noël VALERY, Emma MUSSIER, Michel ROSSI, Ivana POLISINI, Philippe PERETTI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique CARRIER, Linda PIPERI, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Mattea LACAVE, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Lucien NATALI, François TATTI, Françoise VESPERINI, Jean-Joseph MASSONI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Angèle BRUNINI	à	Ivana POLISINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Serena BATTESTINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Guy ARMANET, Henri POYET, Jean BIAGGINI, Etienne PERFETTI, Louis POZZO DI BORGO.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Création d'un emploi permanent d'assistant(e) de gestion administrative « transport » à la Direction du Développement et de la Cohésion Sociale**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le budget de l'établissement ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant que pour répondre aux besoins de la direction du développement et de la cohésion sociale au niveau de ses missions « transport » et des actions qui vont découler du plan global de déplacement ;

Considérant que ces missions peuvent être assurées par un agent de catégorie C de la filière administrative ou technique relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 15 janvier 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A la majorité)**

**Contre : Ivana Polisini, Philippe Peretti, Mattea Lacave, Linda Piperi, Pierre Savelli, Jean-Joseph Massoni, Pierre-Noël Luiggi, Gilles Simeoni, Angèle Brunini**

De créer un emploi permanent à temps complet d'assistant(e) de gestion administrative « transport » ;

**DIT**

-Que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative ou technique relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou agents de maîtrise territoriaux et des grades suivants : Adjoint administratif – Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe – Agent de maîtrise – Agent de maîtrise principal ;

**OBJET : Création d'un emploi permanent d'assistant(e) de gestion administrative « transport » à la Direction du Développement et de la Cohésion Sociale**

-Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 15 FEV. 2019  
et publication ou notification  
du 15 FEV. 2019  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI